

Nature & Progrès Auvergne

Maison des Paysans

Marmilhat

63370 Lempdes

contact@natureetprogres-auvergne.org

http://www.natureetprogres-auvergne.org/



Lempdes, le dimanche 09 déc. 2018,

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser un dossier de demande d'inscription pour la **13^{ème} foire bio Pollen**, organisée par Nature et Progrès Auvergne qui se tiendra les 4 et 5 mai 2019 au centre sportif de la Croix St Géraud, à Blanzat (petite ville à 5 km au nord de Clermont Ferrand).

Une équipe motivée prépare cette 13^{ème} édition de Pollen, afin qu'à l'occasion de ce grand marché de producteurs, de transformateurs et d'associations pour une bio alternative et solidaire, elle soit un grand moment de rencontre, d'information, d'échanges et de débats. Le comité de sélection privilégiera le plus possible les exposants qui offrent de réelles alternatives écologiques en matière d'agriculture, d'alimentation, d'habillement, d'habitat, d'énergie et d'information en cohérence avec la charte de Nature et Progrès, ... et en fonction de la place disponible !

Nous remercions la mairie de Blanzat qui nous accompagne avec beaucoup de conviction et de soutien dans cette nouvelle aventure.

Nous souhaitons que Pollen se déroule dans une ambiance conviviale et militante, l'entrée sera gratuite ainsi que les activités dans l'enceinte de la Foire. Toutefois, nous solliciterons une participation libre des visiteurs afin d'équilibrer notre budget.

Pour 2019, l'installation sur le site sera modifiée en raison d'aménagements des installations sportives, ce qui nécessitera de bien respecter les prescriptions (matériels et de sécurité) pour une installation la plus harmonieuse possible.

Pour la partie restauration ou animation, les conditions sont un peu différentes de celles annoncées ici, prenez contact avec nous !

Merci de retourner le plus rapidement possible le bulletin d'inscription **accompagné des documents justificatifs, au plus tard le 1^{er} mars 2019 afin de faciliter la préparation de la Foire par les bénévoles.**

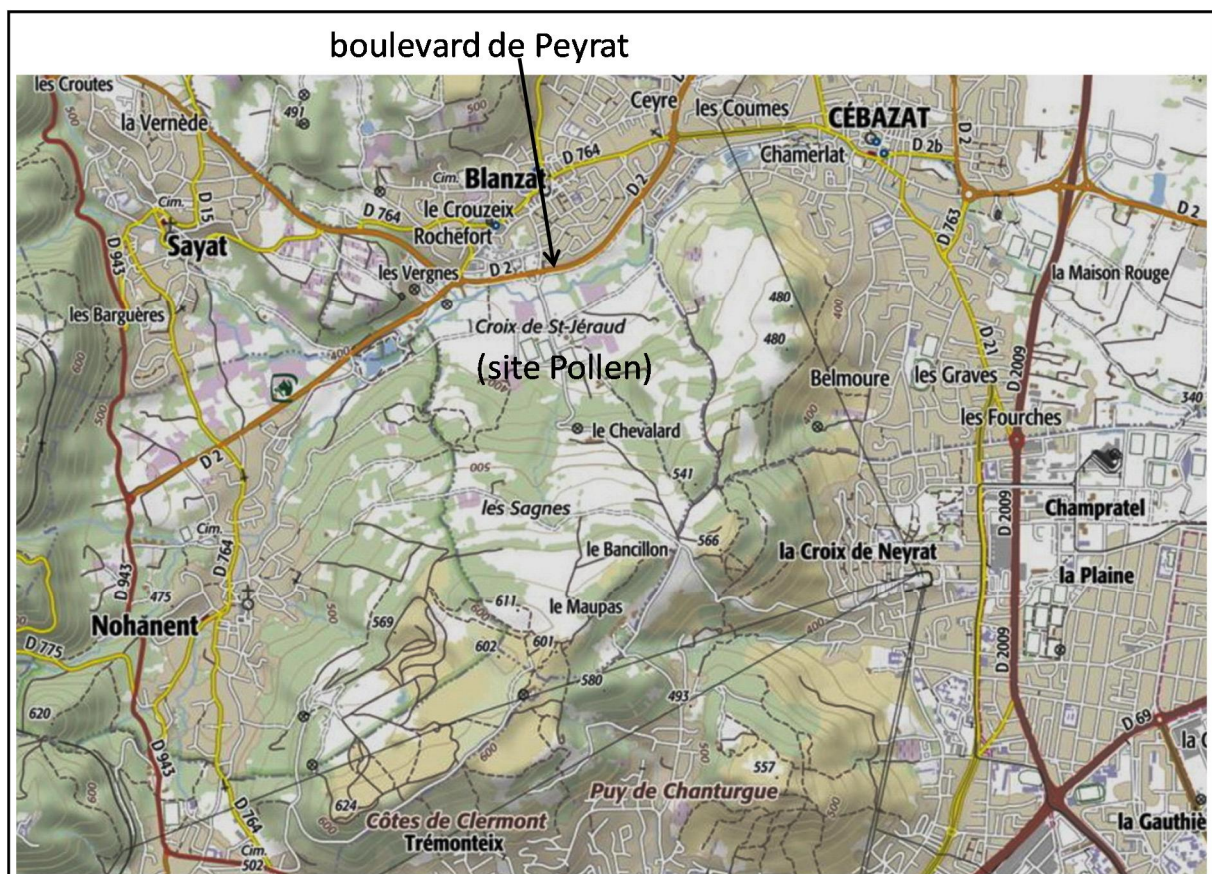
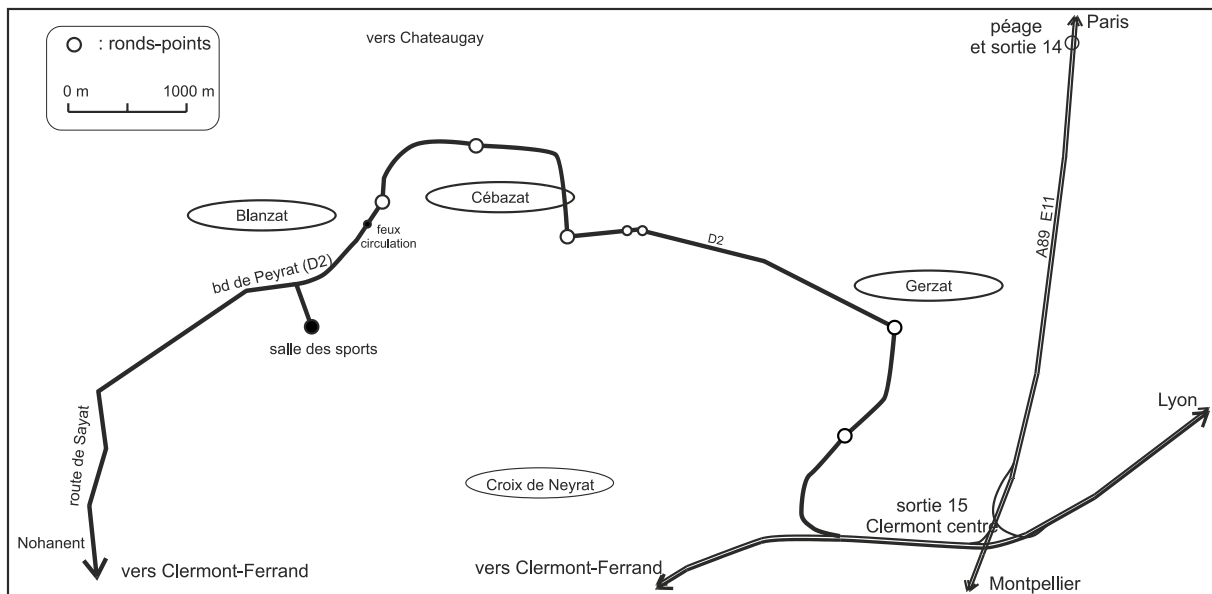
Avec nos meilleurs vœux pour 2019,

Nature et Progrès Auvergne,

Gilles Lèbre et tout le Conseil d'Administration

Documents joints : un plan sommaire d'accès au site de Pollen à Blanzat (verso cette page),
 une demande d'inscription avec les tarifs (+ liste des produits proposés) et le règlement
 intérieur (2 pages). Informations supplémentaires sur le site.

Accès au site complexe sportif de Blanzat (Croix St-Géraud) :



© IGN carte au 1/25000^{ème}

Demande d'inscription exposants et tarifs	
Compléter et retourner accompagné du règlement et des justificatifs au plus tard pour le 1^{er} mars Vous pouvez faciliter le travail de préparation en renvoyant le dossier dès maintenant, ... merci	<i>Cadre réservé au comité d'organisation</i> Date réception..... Date décision Accepté Refusé ○ ○
Nom ou raison sociale	
Responsable du stand : autres.....	
Adresse complète	
code postal	ville
Tel.	email
Portable Fax	site internet
Statut juridique	

Choix de correspondance, cocher la case choisie :

- je ne participerai pas à la 12^{ème} foire Pollen, mais je souhaite rester inscrit dans le fichier "exposants" pour recevoir les informations ultérieures
- j'accepte de recevoir les informations sur mon inscription par courriel dans un souci de rapidité (merci de nous faciliter la tâche)
- je préfère recevoir les informations futures par courrier postal

Vous êtes, cocher la(les) case(s) :

- Producteur Revendeur Artisan
- Transformateur Association

Pour la partie restauration ou animation, les conditions sont un peu différentes de celles annoncées ici, prenez contact avec nous !

Liste de documents à fournir avec le dossier d'inscription :

- Document attestant du **statut juridique** : inscription MSA ou registre du commerce ou chambre de métiers, pour les associations date de déclaration en préfecture + n° de déclaration (**il ne s'agit pas des statuts de l'association !**)
- Assurance responsabilité civile (attestation seulement et à jour pour les 4 et 5 mai)
- Certificat (bio, ...)
- Plans précis de l'installation projetée (Eco-construction)
- Chèque de règlement
- Pour les potiers : justificatif de la qualité des émaux (absence de plomb et cadmium) sinon joindre une attestation sur l'honneur.

Demande de stand

TARIFS stands Catégorie	Base 2m*2m	Supplément pour 1m ou angle*
Associations (sans vente), formation, presse	52€	26€
Producteurs	62€	31€
Producteurs viticulteurs	84€	42€
Transformateurs et artisans	84€	42€
Revendeurs	130€	65€

*Le nombre étant limité, si nous ne pouvons pas vous placer en angle, préférez-vous (cocher la case) :

Le remboursement total de l'angle ou l'ajout d'un mètre linéaire

Inscrivez bien dans cette partie votre demande de stand	prix unitaire(€)	total(€)
Stand de base 2 m de profondeur * 2 m linéaire		
Nombre de mètres linéaires supplémentaires nombre =		
Stand en angle ouvert (sur 1 côté)		
sous total a		
Réduction adhérent sous mention N&P : 10% de "a" b		-
Réduction pour stand extérieur : 15%de "a" c		-
Branchement électrique (< 1kW = 50 €) d		+
Total (a - b - c + d) =		

Pour ceux qui désirent avoir l'électricité sur leur stand veuillez **nous consulter** (puissance limitée).

Eco-construction : fournir des plans précis de l'installation projetée.

Utilisation du gaz : autorisé seulement en extérieur.

Avez-vous des propositions de démonstration sur votre stand ou dans l'espace animation ?

.....

.....

Observations éventuelles :

.....

.....

Ci-joint un chèque de € correspondant au montant des frais d'inscription libellé à l'ordre de "Nature et Progrès Auvergne" qui ne sera déposé à la banque, si la demande est acceptée, que dans la semaine précédant la foire. Une facture vous sera remise à l'entrée de la Foire

Important : je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la foire Pollen 2019 et je m'engage à en appliquer toutes les dispositions.

Fait à le

Signature

**A retourner le plus rapidement possible avec les pièces demandées :
date limite 1^{er} mars**

**Nature & Progrès Auvergne
Maison des Paysans
Marmilhat
63370 Lempdes**

Règlement intérieur

Préambule : La 13^{ème} foire Pollen organisée par Nature & Progrès Auvergne se déroulera au centre sportif de la croix Saint-Géraud à Blanzat les 4 et 5 mai 2019. La participation à cette manifestation implique l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.

Objet : Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'association Nature & Progrès Auvergne organise et fait fonctionner la foire Pollen. Il précise les droits et les obligations de l'exposant et de l'organisateur. Le groupe organisateur de la foire se réserve le droit de modifier ou de compléter à tout moment les présentes dispositions.

1 - Inscription des exposants

Toute entreprise ou personne souhaitant exposer à Pollen doit en faire la demande à Nature & Progrès Auvergne. Elle doit fournir par courrier postal tous documents nécessaires à l'examen de son dossier par le comité de sélection. Il doit être accompagné de tous les justificatifs des activités du demandeur et du chèque correspondant à la totalité des frais d'inscription, toute demande incomplète ne sera pas examinée.

Les exposants recevront par écrit la notification de la décision du comité de sélection.

Il est interdit à un exposant de sous-louer même gratuitement, une partie ou la totalité de son emplacement. Cependant un stand collectif peut être accepté : **chaque** exposant du collectif doit joindre au dossier tous les documents nécessaires au comité de sélection.

2 - Annulation

L'annulation par l'exposant de son inscription après le 15 avril 2019, sauf cas de force majeure, autorise Nature & Progrès Auvergne à conserver 50 € pour couvrir les frais engagés.

3 - Sélection des exposants

L'objet de la foire est la promotion de l'agriculture et de l'alimentation biologique, locale et paysanne, la préservation de l'environnement et du milieu naturel en cohérence avec la charte de Nature & Progrès. Pour cela le comité de sélection de Pollen statue souverainement sur les admissions et les refus ainsi que sur la restriction éventuelle de la liste des produits exposés sans être obligé de donner les motifs de sa décision.

L'admission à une édition de la foire n'implique pas automatiquement l'admission aux sessions suivantes.

En cas de refus la totalité du dossier sera retournée au demandeur ainsi que le chèque des frais d'inscription.

Les professionnels, associations ou artistes n'ayant pas la qualité d'exposant ne pourront exercer aucune activité sur la foire.

Tous les produits d'origine organique (alimentaires ou autres, y compris textiles) devront être certifiés conformes à la réglementation européenne biologique et/ou respecter les cahiers des charges des marques suivantes : Nature & Progrès, Simples, Demeter et Biodynamie, Biocoherence.

Les produits ne relevant pas encore d'un cahier des charges N&P ou bio seront examinés par le comité de sélection dans l'esprit de la charte Nature & Progrès.

La vente des produits alimentaires à consommer sur place doit être explicitement signalée sur le dossier d'inscription et sera soumise à l'autorisation du comité de sélection. Les traiteurs et restaurateurs sous mention Nature & Progrès ayant une forte démarche écologique (produits locaux, compostage des déchets, limitation de la consommation électrique, prix accessible pour tous, ...) seront privilégiés.

Les associations acceptées sont celles œuvrant pour l'agriculture biologique et le développement du tissu rural, la protection de l'environnement, la santé et la dignité de l'homme. Elles devront présenter la liste du matériel ou des produits vendus ou exposés.

Pollen n'est pas ouverte aux pratiques thérapeutiques.

En règle générale, le comité de sélection prendra toujours en compte la démarche écologique et sociale des exposants (en particulier les liens commerciaux) qui devra être exposée dans le dossier de candidature.

4 - Produits exposés

L'exposant s'engage à ne présenter que les produits ou les services pour lesquels il a été admis.

L'organisation se réserve le droit de faire retirer de l'exposition les produits non mentionnés dans la demande d'inscription ou non conformes.

En cas de constat de fraude sur les produits, refus de coopération ou comportement excessif envers le public, l'organisation ou les bénévoles, l'exposant sera immédiatement exclu de la manifestation.

Pour les exposants proposant des boissons alcoolisées, la demande de débit de boisson est faite par le comité d'organisation et sera signée par les exposants concernés le jour de la Foire.

Nous demandons aux exposants de mettre en évidence pour les visiteurs leurs licences et certificats, et d'afficher clairement le prix des produits proposés.

5 - Emplacement

Pour des raisons techniques, le plan des emplacements ne sera notifié aux exposants qu'à leur arrivée le jour de la foire. Dans la mesure du possible, nous prendrons en compte les souhaits des exposants dans la mesure des moyens techniques disponibles.

Cependant le fait d'être admis à participer à la foire entraîne l'obligation d'occuper l'emplacement qui a été attribué, en respectant la délimitation exacte, et de laisser le stand installé jusqu'à la clôture de la manifestation. Aucune modification ne pourra être effectuée lors de la foire ou de l'installation. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des légères différences qui pourraient être constatées entre les cotes indiquées et les dimensions réelles de l'emplacement alloué sur le site.

6 - Tenue des stands

L'accueil des exposants se fera le samedi 4 mai à partir de **6h30 jusqu'à 9h00**, l'aménagement devra être terminé à 9h30. En cas d'absence non justifiée d'un exposant après 9h00, son stand pourra être réattribué sans qu'il puisse prétendre à un remboursement. Tous les emplacements intérieurs et extérieurs seront numérotés. Pour le bon déroulement de l'installation, les exposants sont priés de venir le plus tôt possible et dans les tranches horaires indiquées. Les exposants devant arriver le vendredi soir devront nous prévenir et ne pourront être accueillis que si l'installation du site est terminée.

Les exposants sont tenus de respecter les horaires indiqués ci-dessus et à être présents sur leur stand le samedi de 10h00 à 20h00 et le dimanche de 9h30 à 19h00.

Le démontage des stands devra être effectué le dimanche soir après la fin de la Foire (19h).

Les stands sont fournis à surface nue, chaque exposant doit donc se munir de son équipement complet (tables, chaises, ...), ceux s'installant en extérieur doivent prévoir leur abri (parasol, barnum, ...) respectant les dimensions du stand alloué. Tout exposant ayant une installation inadaptée se verra dans l'obligation de la modifier ou d'en enlever certains éléments.

L'organisation se réserve le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation ou gêneraient la sécurité, les exposants voisins ou les visiteurs.

La vente de produits à consommer sur place est soumise à autorisation.

Propreté : les exposants sont tenus de maintenir leur stand et ses alentours dans un état d'hygiène et de sécurité conforme à la législation en cours. Les organisateurs s'efforceront de mettre à disposition des bacs de collecte sélective des déchets. A la fin de la foire, chacun devra rendre son emplacement sans aucun déchet.

Energie et matériel de cuisine ou de dégustation : par souci d'économie et de disponibilité sur le site, nous incitons à réduire l'usage de l'électricité au minimum possible. Les matériels de cuisine en aluminium ou avec un revêtement antiadhésif et les fours à micro-ondes sont proscrits, seule la vaisselle lavable ou biodégradable est autorisée.

7 - Sécurité

Après l'installation du stand, aucun véhicule ne sera autorisé à stationner sur le site hormis à proximité du pôle restauration (autorisation spéciale), un parking exposants fermé est prévu à proximité. Même si une surveillance générale du site sera assurée la nuit du samedi au dimanche, les stands et véhicules demeurent sous l'entière responsabilité des exposants qui s'engagent à ne demander aucune indemnité à Nature & Progrès Auvergne en cas de vol ou d'effraction.

8 - Limitation de responsabilité

Les exposants doivent obligatoirement disposer d'une assurance responsabilité civile en cours de validité. Si une raison majeure obligeait Nature & Progrès à une annulation de la foire, les sommes restant disponibles après paiement de toutes les dépenses engagées, seraient réparties entre tous les exposants, au prorata des sommes versées.

9 - Suivi des dossiers d'inscription

Le comité de sélection suivra les dossiers d'inscription en relation avec les personnes chargées du secrétariat. Pour toute question ou litige, merci de vous adresser au Comité de sélection par courrier ou par courriel (adresses en bas de page).

Merci de lire attentivement et de respecter ce règlement
qui devrait faciliter le bon déroulement de la foire Pollen 2019